



Les votes relatifs à l'ordre du jour (rapport moral, rapport financier, etc) ne sont possibles que si les adhérents à jour de cotisation sont physiquement présents à l'AG ou représentés par un adhérent détenteur d'un pouvoir à leur nom (maximum 5).

Élection au Conseil d'Administration du Réseau des Émetteurs Français

Tous les membres du REF sont invités à voter pour les élections au conseil d'administration.

Le vote est organisé par un processus indépendant de l'espace membres de ce site web et chaque membre a dû recevoir un message d'invitation à voter en provenance de la commission électorale.

Ceux qui ne l'ont pas reçu, jusqu'à la date de clôture du scrutin, peuvent le réclamer à l'adresse suivante : commission-electorale@r-e-f.org en précisant son N° d'adhérent REF ou son indicatif ainsi qu'une adresse mél valide.

Précisions sur les votes lors du congrès 2016

Écrit par F4GLJ

Mercredi, 27 Avril 2016 09:54 - Mis à jour Lundi, 16 Mai 2016 14:09

Le mél qui a été envoyé aux adhérents comporte **un lien personnel et à usage unique** (on ne peut voter qu'une seule fois !).

Une fois le vote validé, on reçoit un mél de confirmation

Merci à ceux qui votent par Internet, **de ne surtout pas voter une seconde fois par courrier** et donc de ne pas utiliser l'enveloppe T distribuée avec le numéro de Radio-REF d'avril !

Le vote électronique est ouvert jusqu'au vendredi 13 mai 2016 à 23h59 (minuit).